

# Garantir le respect des droits de l'Homme en Europe

Comparaison des cas de l'Allemagne,  
l'Autriche et l'Italie

# 1. Les pays étudiés et l'ECRI

- Top 5 des similitudes des pays étudiés
- *European Commission against Racism and Intolerance* - Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- RÉGIME POLITIQUE
  - République fédérale d'Allemagne
  - 16 Länders
    - o Article 28 de la loi Fondamentale

## Article 28

[Garantie fédérale relative aux constitutions des Länder, autonomie communale]

(1) L'ordre constitutionnel des Länder doit être conforme aux principes d'un État de droit républicain, démocratique et social, au sens de la présente Loi fondamentale. Dans les Länder, les arrondissements et les communes, le peuple doit avoir une représentation issue d'élections au suffrage universel direct, libre, égal et secret. Pour les élections dans les arrondissements et communes, les personnes possédant la nationalité d'un État membre de la Communauté européenne sont également électrices et éligibles dans les conditions du droit de la Communauté européenne. Dans les communes, l'assemblée des citoyens de la commune peut tenir lieu de corps élu.

[...]

(3) La Fédération garantit la conformité de l'ordre constitutionnel des Länder avec les droits fondamentaux et avec les dispositions des alinéas 1 et 2.

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- RÈGLES CONSTITUTIONNELLES
  - l'article 2, *Liberté d'agir, liberté de la personne*
  - l'article 3, *Égalité devant la loi*
  - L'article 4, *Liberté de croyance, de conscience et de profession de foi*
  - l'article 5, *Liberté d'opinion*
  - l'article 9, *Liberté d'association*
  - et l'article 21,





## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- RÈGLES CONSTITUTIONNELLES
  - l'article 2, *Liberté d'agir, liberté de la personne*
  - l'article 3, *Égalité devant la loi*
  - L'article 4, *Liberté de croyance, de conscience et de profession de foi*
  - l'article 5, *Liberté d'opinion*
  - l'article 9, *Liberté d'association*
  - et l'article 21, *Création de partis politiques*



## Article 21

[Partis politiques]

(1) Les partis concourent à la formation de la volonté politique du peuple. Leur fondation est libre. Leur organisation interne doit être **conforme aux principes démocratiques**. Ils doivent rendre compte publiquement de la provenance et de l'emploi de leurs ressources ainsi que de leurs biens.

(2) Les partis qui, d'après leurs buts ou d'après le comportement de leurs adhérents, tendent à **porter atteinte** à l'ordre constitutionnel libéral et démocratique, ou à le **renverser**, ou à **mettre en péril l'existence de la République fédérale d'Allemagne**, sont inconstitutionnels. La Cour constitutionnelle fédérale statue sur la question de l'inconstitutionnalité.

(3) Les modalités sont définies par des lois fédérales.

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- Interdictions de partis
  - Le « *Sozialistische Reichspartei* » (SRP) et le « *Kommunistische Partei Deutschland* » (KPD)

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- Interdictions de partis: échec
  - Le « *Freiheitliche Deutsche Arbeiterpartei* (Parti des travailleurs allemands libres) et la « Liste nationale »

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Racisme, xénophobie et discriminations*
    - *Code pénal*
      - Paragraphes 84-85-86, 130 et 185
  - *Homophobie*
  - *Religions*

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Nazisme*
    - Article 2 alinéa 1 de la « Parteiengesetz » (loi sur les partis 1967)
    - L'interdiction du NPD

## Article 2 alinéa 1

« Les partis sont des associations de citoyens qui, sans limitation de temps ou pour une longue durée, influent sur la formation de la volonté politique au niveau de la Fédération (Bund) ou d'un Land et entendent participer à la représentation du peuple au Bundestag ou à un Parlement de Land (Landtag), pourvu que l'ensemble des circonstances de fait qui leur sont propres, notamment l'ampleur et la consistance de leur organisation, leurs effectifs et leur activité sur la scène publique présentent une garantie suffisante du sérieux de ces objectifs ».

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Négationnisme et antisémitisme*
    - Art. 130 alinéa 3 et 4 CP
    - Art. 185 CP

« Crève Juif » (1976)

« N'achetez pas aux Juifs » (1994)

« juifs = parasites » (1983),

« il faudrait vous gazer, vous les étrangers, comme les Juifs »

(1980)

## 2. L'Allemagne et le souvenir du nazisme

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Négationnisme et antisémitisme*
    - Également valable pour le génocide arménien
      - En 2006, la cour d'appel administrative de Berlin a justifié l'interdiction de nier le génocide des Arméniens à des manifestants, sur la base de cet article. Arrêt du 17 mars 2006, OVG 1 S 26.06.



### 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- "Our soldiers were not criminals, at most they were victims."
- "The Waffen SS was a part of the Wehrmacht (German military) and hence it deserves all the honour and respect of the army in public life."

# 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- RÉGIME POLITIQUE
- La République d'Autriche
  - Etat fédéral
  - Neuf Länder (*Bundesländer*)

### 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- RÈGLES CONSTITUTIONNELLES
  - Loi constitutionnelle fédérale du 1<sup>er</sup> octobre 1920, modifiée en 1929
    - Art. 7, *Interdiction des discriminations liées à la naissance, le sexe, l'État, la classe et la confession*

# 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Racisme, xénophobie et discriminations*
    - o La loi fédérale relative à l'égalité de traitement de 1993
    - o Code pénal
      - Art 283

# 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES

- *Homophobie*

- *Nazisme*

- o Loi d'interdiction (Verbotsgesetz 1974)

- o Article III.1.4 de la loi introductive à la loi sur les procédures administratives

# 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Négationnisme*
    - Art. 1<sup>er</sup> de la Loi d'interdiction



### 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Interdiction de groupes et de partis*
    - L'article 29.1 de la loi sur les associations
    - Article 283 du Code pénal



# 3. La République d'Autriche et la résurrection de l'extrême-droite

- IBÖ

# 4. La République italienne et le fascisme historique

# 4. La République italienne et le fascisme historique

# 4. La République italienne et le fascisme historique

- RÉGIME POLITIQUE
  - République parlementaire, unitaire
  - 20 régions

# 4. La République italienne et le fascisme historique

- RÈGLES CONSTITUTIONNELLES
  - Art. 2, *Inviolabilité de certains droits*



# 4. La République italienne et le fascisme historique

- RÈGLES CONSTITUTIONNELLES
  - Art. 2, *Inviolabilité de certains droits*
  - Art. 3, *Égalité et non-discrimination*





# 4. La République italienne et le fascisme historique

- RÈGLES CONSTITUTIONNELLES
  - Art. 2, *Inviolabilité de certains droits*
  - Art. 3, *Égalité et non-discrimination*
  - Art. 19, *Liberté religieuse*
  - Art. 21, *Liberté d'expression et liberté de la presse*

# 4. La République italienne et le fascisme historique

- RÈGLES CONSTITUTIONNELLES
  - Douzième disposition finale de la Constitution



# 4. La République italienne et le fascisme historique

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Racisme, xénophobie et discriminations*
    - Loi pénale
      - Loi n° 654 du 13 octobre 1975 (« Loi Reale »)
    - Décret-Loi sur l'immigration de 1998

# 4. La République italienne et le fascisme historique

- RÈGLES JURIDIQUES NATIONALES
  - *Homophobie*
  - *Fascisme*
    - Loi n° 645/52 (1952)
  - *Antisémitisme*
    - Loi Reale

